

SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moustier dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Mme Claudine ÉON, Maire.

Présents : Claudine ÉON, Bruno KARSENTI, Patrick CROUZET, Jean-Claude BLOUET, Romain EYGUIERE, Marie-Louise BRUNETAUD, Vincent CHAMBOULIVE, Françoise SACCHET, Max MICHEL, Évanie PALU.

Absent : Serge COSTELLA.

Date de convocation : 3 février 2022

Secrétaire de séance : Françoise SACCHET

1) RAR 2021 : restes à réaliser

DEPENSES INVESTISSEMENT

Opération	Article	Désignation	Budget	Réalisation	RAR
141	2128	Parking Bourg	3 000 €	0 €	3 000 €
146	2183	École numérique	5 000 €	4 050 €	500 €
147	2188	Matériels cuisine scolaire	10 150 €	0 €	8 000 €
149	21318	Escalier clocher	10 000 €	0 €	10 000 €
TOTAL					21 500 €

RECETTES INVESTISSEMENT

Opération	Article	Désignation	Budget	Réalisation	RAR
139	1341	Sécurité incendie - DETR	4 227 €	3 382,08 €	825 €
144	1341	Sécurité routière écluses - DETR	6 324 €	0 €	6 324 €
146	1321	Ecole numérique – Etat	2 390 €	0 €	2 390 €
147	1321	Matériels cuisine scolaire – Etat	5 093 €	1 528 €	3 564 €
149	1341	Clocher escalier – DETR	3 036 €	0 €	3 036 €
TOTAL					16 139 €

2) Devis busage eaux pluviales, route Marguerite Duras

Devis busage eaux pluviales, route Marguerite Duras

Le conseil municipal **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise Romain Eyguière pour un montant de 1 743 € HT (non assujetti à la TVA), moins-disant.

3) Devis range vélos école

Suite à la demande des enseignantes souhaitant une solution de rangement des vélos dans la cour de l'école, le conseil municipal **CHOISIT, à l'unanimité**, pour 16 places :

- 2 supports cycles « infinite » 3 places à 51 € HT soit 102 € HT,
- 2 supports cycles « infinite » 5 places à 84 € HT soit 168 € HT.

4) Territoire d'Énergie 47

● Mise en conformité de 3 armoires de commande d'éclairage public

APPROUVE le devis présenté par le TE 47 pour la réalisation de travaux de conformité des 3 armoires de commande d'éclairage public, pour un montant TTC de 630,02 €, à la charge de la commune.

● Changement de 27 luminaires par des luminaires LED

Ce point est reporté à la prochaine séance, les renseignements complémentaires seront demandés.

● Convention d'accompagnement à la transition énergétique

Une convention d'accompagnement à la transition énergétique a été élaborée pour permettre aux communes de bénéficier de l'expertise technique, juridique et administrative des services de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne

afin de répondre au mieux aux exigences réglementaires et aux différents enjeux énergétiques. L'adhésion à la convention est gratuite pour la Commune et lui permet immédiatement de valoriser financièrement certains de ces travaux d'économies d'énergie grâce au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, :

APPROUVE l'adhésion de la Commune à l'accompagnement à la transition énergétique proposé par TE 47 à partir du **1^{er} mars 2022** pour une durée de 2 ans reconductible 2 fois,

● **Rapport communal d'exploitation de l'éclairage public 2020 et Rapport d'activité 2020**

- La commune possède 4 armoires et 30 points lumineux dont 17 en iodure métallique et 13 en sodium haute pression. 2 interventions de maintenance curative. Contribution annuelle est de 1 003,75 €. Le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport qui est mis à disposition du public au secrétariat de la mairie.

- Pas eu de travaux d'investissement sur la commune. Le conseil municipal **PREND ACTE** du rapport qui est mis à disposition du public au secrétariat de la mairie.

5) Subventions voyage scolaire collège Eymet et école La Sauvetat du Dropt

● **Collège Eymet**

Mme le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention du collège d'Eymet pour le voyage scolaire en Normandie, un élève habite sur notre commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de ne pas donner suite.

● **École La Sauvetat du Dropt**

Mme le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'école de la Sauvetat du Dropt pour une sortie scolaire en juin 2022. Nous sommes dans l'attente du plan financier, ce point sera reporté à la prochaine séance.

6) Ancien fourneau cuisine scolaire

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas le donner aux associations communales car celui-ci ne répond plus aux normes actuelles. Une personne privée étant intéressée, le matériel sera cédé gratuitement contre signature d'une attestation acceptant la cession du fourneau en l'état et précisant qu'il ne répond plus aux normes actuelles.

7) DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

Modification de l'indice de rémunération de l'emploi permanent d'agent(e) polyvalent des écoles à temps non complet

Considérant le rapport de Mme le Maire, le conseil municipal **DECIDE**, à compter du **1^{er} mars 2022**, que la rémunération de l'agent affecté à cet emploi sera calculée par référence à l'Indice Brut : 461 et l'Indice Majoré : 404.

Délibération modifiant le montant des indemnités de fonction des Adjointes et attribuant des indemnités aux conseillers municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de fixer, avec effet au **1^{er} mars 2022**, les taux d'indemnité des élus comme suit :

- **Maire** : 22,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- **1^{er} Adjoint** : 8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- **2^{ème} Adjoint** : 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- **3^{ème} Adjoint** : 5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.
- **7 Conseillers municipaux sans délégation** : 1,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

8) Courriers divers et informations de gestion communale

- Peinture dents de requins et passage piétons : visite du technicien (Soltechnic).
- Pose de l'escalier clocher : 16 et 17 mars 2022.
- Commande d'une perche télescopique de 9 mètres à 128,80 € TTC, pour nettoyer l'église, auprès d'espace nettoyage à Marmande.

- Commande 2 capteurs CO2 pour l'école à SEDI équipement : 176,40 € TTC ; subvention de l'État 8 €/enfant.
- Intervention Aquaelec pour sèche-serviettes du logement, lumière angle portail école et dépannage urinoir école.
- Covid-19 à l'école.
- Site internet bien avancé, devrait être mis en ligne courant février et sera actualisé, amélioré au fil de l'eau.
- Bulletin communal réalisé et distribué mi-janvier 2022, merci aux élus.
- Mairie fermée au public 5 semaines tout le mois de janvier jusqu'au 3 février, mesures gouvernementales.
- Mme Suxy MICHEL a donné du matériel d'arts plastiques pour l'école.
- Assurance statutaire du personnel communal, le taux CNRACL passe de 6,80 % à 7,51 % et le taux Ircantec de 1,18 % à 1,32 %.
- Courriers de remerciements des habitants pour les cadeaux de Noël et des vœux.
- Association des Maires ruraux 47 : on ne cotise pas, nous adhérons déjà à l'association de l'amicale des Maires 47.

Tarif : salle des fêtes pour quelques heures pour des répétitions de musique

Suite à une demande de location exceptionnelle, le conseil municipal **DECIDE** de tarifier l'utilisation de la salle des fêtes pour des répétitions de musique à 10 € pour 2 à 3 heures de présence. Une caution d'un montant de 400 € sera demandée lors de la signature de la convention accompagnée d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

9) Aménagement du Bourg

Proposition d'une date de réunion avec M. Broichot, architecte du CAUE 47 pour avancer sur le projet.

10) Compte rendu de réunions

- TEOMI déchets CCPL du 10/02/2022 : enquête auprès de la population.

11) Questions diverses

- Réunion sport CCPL : subventions, boucle de chemins de randonnées intercommunales va être refaite, environ 280 kms. 1^{ère} inauguration en juin.
- ADMR du 15/12 : problème de frais de déplacement, formation des auxiliaires de vie.
- Réunion publique début mars : formation au compostage avec remise des composteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H38.